

### Réfugiés chiliens

similaires à celles qui ont déjà été prises par le Canada dans des circonstances semblables.

Jusqu'ici, 20 personnes sont arrivées au Canada, 19 autres ont reçu le visa et nous nous occupons avec célérité d'environ 125 autres demandes.

D'autres pays ont également reçu des personnes anxieuses de quitter le Chili, bien qu'ils aient surtout accordé l'entrée à celles qui cherchaient un abri temporaire. A notre connaissance, d'après les renseignements fournis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dix pays européens ont consenti d'accepter des montants de 50 jusqu'à, dans un cas, 600 personnes. De plus, quatre pays de l'Amérique latine ont évacué environ mille personnes qui cherchaient asile.

La situation au Chili est encore fluctuante; nous continuons à la suivre de très près, car l'avenir décidera du nombre de personnes qui, en dernière analyse, décideront si pour eux la meilleure solution est de s'installer au Canada. Cependant, nous pensons qu'au total plusieurs centaines de personnes y immigreront par suite de cette situation; c'est dire que la contribution du Canada supportera la comparaison avec celle des autres pays mentionnés.

Par le passé, des particuliers et des groupes locaux se sont toujours levés pour offrir leur soutien aux personnes déplacées, les accueillir dans leur nouveau milieu et les aider à s'établir rapidement. Des milliers de Canadiens méritent des félicitations particulières pour ces efforts. Dans le cas du Chili, de très nombreux Canadiens appartenant aux églises et à d'autres organismes se sont profondément inquiétés du sort des personnes touchées par les événements du Chili. Nous espérons qu'une fois de plus des particuliers et des groupes joindront leurs efforts à ceux du gouvernement et se mettront en relation avec le Centre d'immigration Canada ou le Centre de main-d'œuvre du Canada le plus proche pour offrir une aide particulière à ces personnes. Beaucoup d'entre elles sont jeunes, ont une bonne éducation et sont capables de s'adapter. On peut être certain qu'avec un peu d'assistance, elles ajouteront, par leur présence, à la diversité et à la richesse du Canada.

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord j'accueille avec plaisir la déclaration du ministre concernant la question des réfugiés chiliens, question qui retient l'attention publique depuis un certain temps. Des éclaircissements à ce sujet n'étaient pas seulement nécessaires mais indispensables; voilà pourquoi j'accueille avec satisfaction la déclaration du ministre aujourd'hui.

Le Canada accepte de longue date des réfugiés qui ont dû quitter leur pays pour des raisons politiques et économiques. Cette tradition canadienne est fondée sur deux critères que le ministre a mentionnés dans sa déclaration. En premier lieu, des considérations d'ordre humanitaire et deuxièmement, des motifs de commisération. En qualité de Canadiens nous avons décidé que nous étions gardiens de nos frères et qu'il nous incombait collectivement de venir en aide à ceux qui sont moins fortunés que nous. Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que la réputation du Canada dans le monde sous ce rapport est bien fondée et établie.

Je rappelle à la Chambre que nombre d'entre nous sont descendants de réfugiés qui ont quitté leur pays natal à un moment ou un autre pour diverses raisons. C'est le Canada qui a accueilli nos ancêtres et qui leur a donné les mêmes chances qu'aux citoyens déjà établis et c'est ainsi qu'ils ont donc pu perpétuer les traditions qui nous tiennent tant à cœur.

[M. Andras.]

Quant à la déclaration du ministre au sujet de l'admission des réfugiés chiliens, au nom de mon parti je soutiens que les mêmes principes d'humanitarisme et de commisération doivent être appliqués en l'occurrence.

Comme je le signalais dans mes observations initiales, il faudrait répondre à certaines questions, mais malheureusement le ministre n'y a pas répondu dans sa déclaration. Une question que se posent de nombreux Canadiens actuellement a trait à la nationalité des réfugiés qui demandent d'être admis au Canada. Sont-ils vraiment Chiliens ou s'agit-il de citoyens de pays de l'Amérique latine autres que le Chili? Nous aimerions aussi que le ministre nous assure que toutes les précautions ont été prises et qu'il y a eu contrôle chaque fois qu'on a autorisé l'entrée de réfugiés au Canada.

Je trouve plutôt inquiétant que, dans sa déclaration, le ministre n'ait pas indiqué, comme on le lui demandait, le nombre de réfugiés qui allaient venir au Canada. Bien qu'il soit peut-être difficile en ce moment de le préciser, le ministre doit en avoir une idée, je pense. Une autre question à laquelle le ministre n'a fait qu'une brève allusion, c'est le nombre de réfugiés qui veulent venir s'installer au Canada à titre permanent et s'intégrer dans la société canadienne et le nombre de ceux qui songent au Canada seulement comme asile temporaire. Il faudrait que le ministre réponde à ces questions, monsieur l'Orateur.

Les fonctionnaires de la main-d'œuvre ne devraient ménager aucun effort, à mon avis, pour préparer les réfugiés à des emplois au Canada. Il faudrait mettre à leur disposition les services du ministère tout comme on l'a fait avec tant de succès lors de l'expérience ougandaise récemment. Les Canadiens accueillent les réfugiés qui sont de bonne foi. Je crois le ministre lorsqu'il nous assure que le gouvernement est convaincu qu'il s'agit là de gens que le Canada peut accepter volontiers et qui sont disposés à apporter une contribution positive à la société canadienne.

Je rappelle aux députés qu'en tant que Canadiens nous répondons à un appel d'aide émanant d'un des organismes spécialisés des Nations Unies. Tous les députés souhaitent comme moi, j'en suis sûr, un monde où un organisme international de réfugiés verra ses responsabilités et ses fonctions sans cesse diminuer et où finalement il ne sera plus du tout nécessaire. Certes un problème de réfugiés comme celui qui se pose pour nous aujourd'hui prouve une fois de plus qu'on ne peut pas prendre la liberté pour acquise et que celle-ci ne survivra qu'aussi longtemps que tous les hommes seront déterminés à sauvegarder la liberté individuelle.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, depuis longtemps nous exhortons le gouvernement à traiter la question des réfugiés du Chili avec un sens plus aigu du besoin pressant qu'il avait manifesté jusqu'à maintenant. Nous accueillons avec satisfaction, naturellement, cet indice que le gouvernement traite cette affaire avec autant de sérieux que le justifient les humanitaires et les tragédies humaines en cause. Je ne puis m'empêcher de dire que jusqu'au moment où il y a quelques semaines le ministre a envoyé l'équipe de fonctionnaires à laquelle il a fait allusion dans sa déclaration, il y avait un contraste marqué entre la suffisance avec laquelle le gouvernement abordait le sujet et les faits qui nous étaient rapportés de sources parfaitement sûres. Je veux parler, par exemple, de l'article de Ian Adamson publié dans le *Globe and Mail* il y a tout juste quelques jours.